

Examen du deuxième rapport de l'Algérie

Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Rapport d'AMVEEA relatif à la question des droits des travailleurs marocains et de leurs familles expulsés d'Algérie en 1975

L'Association des Marocains Victimes d'Expulsion Arbitraire d'Algérie en 1975 (AMVEEA) , dans son processus d'interactivité avec le système des Nations Unies de droits de l'homme et à l'occasion de l'examen du rapport de l'Algérie devant le Comité des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles (CMW) , a l'honneur de porter à la connaissance des honorables experts les informations et les recommandations suivantes :

En matière de réactivité de l'Etat partie aux différentes recommandations formulées par le Comité le 30 avril 2010 lors du précédent examen à la 128^e et 129^e sessions , L'AMVEEA informe le Comité qu'aucune suite n'a été constatée que ce soit par l'AMVEEA ou par les travailleurs migrants marocains victimes de l'exaction de 1975 et ce, malgré les correspondances adressées par l'AMVEEA à l'Etat partie via son ambassade au Maroc. (Voir Annexe 1)

Dans ce sens, L'AMVEEA tient à rappeler que les biens de toutes natures (mobiliers et immobiliers) appartenant aux travailleurs migrants marocains ciblés et qui ont été confisqués au moment de l'expulsion arbitraire n'ont pas été restitués à ce jour.

A titre d'exemples, on peut citer quelques catégories concernées :

- a) **Biens immobiliers** : Terrains nus, terrains bâtis, terrains agricoles, magasins et résidences d'habitation. (Voir Annexe 2)

Les travailleurs migrants Marocains expulsés en 1975 possédaient des biens immobiliers soit dans le cadre de propriété privée ou de la copropriété. L'Etat algérien a procédé à l'expropriation de ces biens sans indemnisations en contrepartie. Le sort de ces biens demeure inconnu. Certaines victimes qui ont pu retourner en Algérie dans le cadre de visites privées ont constaté que leurs biens ont été accaparés et font l'objet d'exploitation par des citoyens algériens en toute illégalité.

Recommandation 1: Il convient de sommer l'Etat partie de restituer les biens immobiliers confisqués à leurs propriétaires ou d'indemniser, d'une façon juste et équitable, tous les travailleurs marocains migrants expulsés qui ont été dépossédés de ces biens au moment de leur expulsion arbitraire.

- b) **Biens mobiliers** : Moyens de locomotion, Objets personnels etc..... (Voir Annexe 3)

Les Marocains expulsés en 1975 possédaient également des biens mobiliers qui leur ont été soustraits au moment de leur déportation sans aucune indemnisation compensatrice. Ces biens ont été distribués

gracieusement à des citoyens algériens ou bradés aux enchères (selon les témoignages de certains voisins) et les revenus qui en ont résulté ont été encaissés par les autorités locales des communes de résidence des victimes.

Recommandation 2: Il est demandé à l'Etat partie d'indemniser de manière juste et équitable tous les travailleurs marocains migrants expulsés dont les biens mobiliers ont été extorqués au moment de leur expulsion.

c) Deniers et objets de valeur (Argent, objets de valeur etc....)

Les travailleurs migrants marocains expulsés en 1975 d'une manière arbitraire et sans préavis n'ont pu ramener avec eux que les maigres ressources dont ils disposaient au moment de leur déportation de dernière minute. L'argent liquide et les objets de valeur (en or ou argent) qu'ils portaient sur eux ont été saisis illégalement par les autorités algériennes exerçant soit aux commissariats de police où ils étaient rassemblés ou aux postes frontaliers algériens avant leur entrée au Maroc.

Dans certains cas, des reçus de saisie ont été délivrés par la douane algérienne qui promettait aux victimes de récupérer leurs biens en cas de retour en Algérie. (Voir Annexe 4)

Recommandation 3 : Demander à l'Etat partie de restituer l'argent et les bijoux saisis ou de procéder à une indemnisation juste et équitable au profit des personnes dépossédées.

d) Dépôts bancaires :

Les travailleurs migrants marocains vivant en toute légalité sur le territoire algériens possédaient des comptes bancaires ouverts auprès des banques algériennes avec des soldes créditeurs au moment de l'expulsion. Faute de temps, et en l'absence d'un préavis pour l'expulsion arbitraire orchestrée, ces travailleurs n'ont pas pu solder leurs comptes et sont partis, laissant derrière eux des fonds importants qui constituaient l'épargne de toute une vie de labeur durant toute la période de leur résidence en Algérie.

Recommandation 4 : Exiger de l'état partie de restituer les fonds bloqués dans les comptes des victimes marocaines auprès des établissements bancaires algériens ou de procéder à une indemnisation équivalente aux montants auxquels ces victimes ont été contraints de renoncer.

e) Droits constitués auprès des organismes de prévoyance sociale (Caisses de retraite et/ou Mutuelles).

Les travailleurs marocains expulsés en 1975 étaient affiliés, en tant que salariés, auprès de certains organismes de prévoyance sociale algériens et cotisaient d'une manière régulière à ces derniers. (Voir Annexe 5)

Les droits ainsi constitués devaient donner naissance à des prestations viagères ou à restitution des cotisations prélevées. Or, l'AMVEAA tient à préciser qu'aucune prestation de ce genre n'a été liquidée au profit des travailleurs marocains expulsés en 1975 et ce, malgré les multiples relances introduites par les intéressés ou leurs ayants droit.

D'autre part, certains travailleurs dont les droits à la retraite ont été acquis avant leur expulsion en 1975 et qui percevaient leurs pensions lorsqu'ils résidaient encore en Algérie ont vu le paiement de leurs droits suspendu depuis leur expulsion en 1975. Les tentatives des intéressés pour transférer le paiement de leurs

pensions au Maroc, leur pays de résidence actuel, n'ont pas abouti malgré l'existence de conventions bilatérales en la matière entre l'Algérie et le Maroc. (Voir Annexe 6)

Recommandation 5 : Demander à l'Etat partie de procéder d'une part, au service des prestations vieillesse arrivées à terme au profit des salariés marocains expulsés en 1975 (ou au profit de leurs ayants causes) ou de permettre, d'autre part, la restitution des cotisations précomptés qui n'ouvrent pas droit à pension. De même, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le transfert au Maroc du paiement des prestations qui étaient en service avant l'expulsion arbitraire des bénéficiaires et qui ont été indument suspendues.

f) Indemnisation des différents préjudices subis par les travailleurs Marocains et les membres de leurs familles expulsés en 1975.

L'opération d'expulsion autoritaire menée manu militari et brusquement par les autorités algériennes en 1975 contre la diaspora marocaine vivant depuis des décennies en Algérie a connu plusieurs violations des droits humains les plus élémentaires.

L'AMVEAA à travers les témoignages des victimes a pu recenser plus de 26 violations de droits. (Voir Annexe 7)

Certaines de ces violations ont été qualifiées par des experts comme étant des crimes assujettis à des peines pénales. Les préjudices infligés aux victimes sont de différents ordres. Il s'agit principalement du :

- *Préjudice moral et matériel ;*
- *Préjudice scolaire, universitaire ou de formation à l'encontre des enfants des victimes ;*
- *Préjudice lié à la carrière professionnelle des victimes qui a été brisée ;*
- *Préjudice lié aux souffrances endurées découlant de la déportation abominable ;*
- *Préjudice lié aux exactions commises sur les victimes (torture, viol, maltraitance etc....)*
- *Préjudice de vie à refaire avec toutes les entraves que cela entraîne ;*
- *Préjudice dû Frais à la perte des proches et la séparation des familles mixtes ;*
- *Syndrome post-traumatique de l'expulsion qui s'est traduit par des séquelles psychosomatiques indélébiles;*
- *Préjudice lié à l'émergence d'une vie d'après-expulsion déséquilibrée et angoissée.*

L'analyse de ces préjudices de différente nature montre l'importance et la nécessité d'une indemnisation juste et équitable selon le principe universel qui stipule que « **Le préjudice résultant d'une infraction doit être réparé dans son intégralité, sans perte ni profit pour aucune des parties** ».

Recommandation 6 : Demander à l'Etat partie de procéder à l'indemnisation des différents préjudices subis par les travailleurs marocains expulsés en masse dans des conditions inhumaines en 1975 et ce, dans le respect total des normes universelles en matière de réparation des préjudices dans les cas spécifiques de violations graves des droits humains.

Synthèse des recommandations proposées au Comité

- **Recommandation 1:** Sommer l'Etat partie de restituer les biens immobiliers confisqués à leurs propriétaires ou d'indemniser, d'une façon juste et équitable, tous les travailleurs marocains migrants expulsés qui ont été dépossédés de ces biens au moment de leur expulsion arbitraire.
- **Recommandation 2:** Demander à l'Etat partie d'indemniser de manière juste et équitable tous les travailleurs marocains migrants expulsés dont les biens mobiliers ont été extorqués au moment de leur expulsion.
- **Recommandation 3 :** Demander à l'Etat partie de restituer l'argent et les bijoux saisis ou de procéder à une indemnisation juste et équitable au profit des personnes dépossédées.
- **Recommandation 4 :** Exiger de l'état partie de restituer les fonds bloqués dans les comptes des victimes marocaines auprès des établissements bancaires algériens ou de procéder à une indemnisation équivalente aux montants auxquels ces victimes ont été contraints de renoncer.
- **Recommandation 5 :** Demander à l'Etat partie de procéder d'une part, au service des prestations vieillesse arrivées à terme au profit des salariés marocains expulsés en 1975 (ou au profit de leurs ayants causes) ou de permettre, d'autre part, la restitution des cotisations précomptés qui n'ouvrent pas droit à pension. De même, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le transfert au Maroc du paiement des prestations qui étaient en service avant l'expulsion arbitraire des bénéficiaires et qui ont été indument suspendues.
- **Recommandation 6 :** Demander à l'Etat partie de procéder à l'indemnisation des différents préjudices subis par les travailleurs marocains expulsés en masse dans des conditions inhumaines en 1975 et ce, dans le respect total des normes universelles en matière de réparation des préjudices dans les cas spécifiques de violations graves des droits humains.

Annexe 1

Les correspondances adressées par l'AMVEEA à l'Algérie via son ambassade au Maroc :

Association des Marocains
Victimes d'Expulsion
Arbitraire d'Algérie



جمعية المغربية
ضحايا الطرد
التعسفي من الجزائر

Bureau National - Rabat

المكتب الوطني - الرباط

إلى سعادة السيد:
سفير الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

عدد : م.و 2012 / 97
الموضوع : طلب عقد لقاء تواصل

تحية احترام وتقدير

ويعد، بمناسبة تخليد الشعب الجزائري الذكرى الثامنة والخمسون لثورة فاتح نونبر 1954 تاريخ انطلاق الكفاح المسلح الجزائري ضد الاستعمار الفرنسي الغاشم، يتشرف المكتب الوطني لجمعية المغربية ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر بالرباط، بأن يتوجه إلى سعادتكم المحترمة بهذا الطلب قصد عقد لقاء تواصل معكم، أو مع من يملككم، بغية فتح حوار مباشر وجاد، حول إيجاد حل وتسوية نهائية لملف قضية المغربية ضحايا الطرد الجماعي التعسفي من الجزائر سنة 1975، ومحاولة طيه و تجاوزه.

تحيط سعادتكم علما، أن جمعية المغربية ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر، جمعية وطنية حقوقية مستقلة، ذات بعد اجتماعي إنساني، تهتم بقضايا و شؤون المغربية الذين تعرضوا لعملية الطرد الجماعي التعسفي من طرف السلطات الجزائرية سنة 1975.

ومن أجل شرح مواقف ومطالب المشروعة للجمعية المبنية على حسن النية والثقة، بعيدة عن كل خلفيات سياسية التي يمكن أن تحيط بملف هذه القضية الإنسانية.

فإننا نلتزم من سيادتكم، تحديد موعد لنا، قصد عقد لقاء تواصل معكم، من أجل العمل على إيجاد حل و تسوية نهائية لهذا الملف الإنساني ومن أجل كذلك العمل على محاولة إنصاف وتعويض هذه الفئة من المغربية التي كانت تقيم بطريقة شرعية وقانونية فوق التراب الجزائري الشقيق منذ عقود من الزمن، والتي ساهمت بشكل كبير في استقلال وحرية الجزائر وفي تنميتها الاقتصادية.

و في الأخير، وفي انتظار جوابكم المفضل تقبلوا منا
فائق عبارات الاحترام والتقدير

حرر بالرباط في : 2012/11/05

إمضاء
رئيس المكتب الوطني للجمعية
ميلود الشاوش

Association des Marocains
Victimes d'Expulsion
Arbitraire d'Algérie



جمعية المغربية
ضحايا الطرد
التعسفي من الجزائر

Bureau National - Rabat

المكتب الوطني - الرباط

بسم الله الرحمن الرحيم

فخامة رئيس الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
عبد العزيز بوتفليقة

الموضوع : تهنئة وتذكير بإيجاد حل وتسوية
لقضية المغربية ضحايا الطرد الجماعي التعسفي من الجزائر سنة 1975

تحية احترام و تقدير

ويعد، يتشرف المكتب الوطني لجمعية المغربية ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر بالرباط، نيابة عن كافة أعضاء المنخرطين بالجمعية، أن يتوجهوا إلى فخامتكم الكريمة بهذه الرسالة، مهنيين من خلالها جنابكم والشعب الجزائري الشقيق، بمناسبة تخليد الذكرى الثامنة والخمسين، لثورة فاتح نونبر 1954 تاريخ انطلاق الكفاح المسلح الجزائري، ضد الاستعمار الفرنسي الغاشم، مستحضرين بهذه المناسبة الغالية، مشاركة ومساهمة أجدادنا وأبنائنا المغربية الذين كانوا مستقرين بالجزائر بطريقتهم الشرعية والذين ضحوا بأرواحهم وممتلكاتهم في سبيل كرامة واستقلال الجزائر، حيث كانوا يعتبرونها بلدهم، لأنهم ولدوا وترعرعوا فيها وساهموا في تحريرها واستقلالها وتنميتها الاقتصادية، بكل ما أوتوا من عزيمة وقوة وإيمان وقناعة منهم بالمصير المشترك للشعوب العربية، راجيا من الله عز وجل، أن تحل هذه المناسبة، على فخامتكم والشعب الجزائري، بالسعادة والخير والرفق، كما لايفوتنا، أن نغتنم هذه المناسبة الغالية، لتذكير فخامتكم بإيجاد حل و تسوية نهائية جادة لملف قضية المغربية ضحايا الطرد الجماعي التعسفي من الجزائر سنة 1975، من خلال إنصاف وتعويض هذه الفئة من المغربية ومحاولة كذلك العمل على طي وتجاوز هذا الملف الإنساني بعيدا عن كل مزيدات سياسية بين البلدين الشقيقين المغرب و الجزائر.

وفي الأخير، تقبلوا منا فخامة الرئيس فائق عبارات الاحترام و التقدير

حرر بالرباط في : 2012/10/29

إمضاء
رئيس المكتب الوطني للجمعية
ميلود الشاوش

لائحة مطالب المغاربة ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر

- 1- حل و تسوية ملف المغاربة ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر سنة 1975
- 2- إنعاش وتحريك أعمال اللجنة الاجتماعية والقصلية بين البلدين المغرب والجزائر، المكلفة بشؤون وقضايا ملف المغاربة ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر سنة 1975.
- 3- إرجاع الممتلكات المصادرة بالجزائر.
- 4- تعويض كل المتضررين من المغاربة ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر، جراء ما لحق بهم من أضرار جسمانية ونفسية ومعنوية.
- 5- اعتذار رسمي من طرف السلطات الجزائرية لفائدة المغاربة ضحايا الطرد التعسفي من الجزائر سنة 1975
- 6- العمل على تعويض العمال أو زوجاتهم الأرمال الذين يحملون أرقام صناديق التقاعد الجزائري.
- 7- تفعيل والعمل بالاتفاقية الدولية بتبادل وتحويل المعاشات بين البلدان وخاصة بين المغرب والجزائر.
- 8- فتح الحدود في وجه الأسر والعائلات المغربية والجزائرية من أجل لم الشمل وصلة الرحم.
- 9- خلق صندوق للإعانات والمساعدات والتعويضات خاص بالشهداء ومجاهدين المغاربة المشاركين في الثورة الجزائرية، وتحويل هذه التعويضات إلى القصليات والسفارات الجزائرية.
- 10- تفعيل واحترام الاتفاقية الدولية الخاصة بحقوق المهاجرين
- 11- تفعيل وتحسين العلاقات الأخوية بين البلدين الشقيقين المغرب والجزائر .

إمضاء:

رئيس جمعية المغاربة ضحايا
الطرد التعسفي من الجزائر

الرئيس
ميلود شواوش



حرر بالرباط بتاريخ: 07 يونيو 2008

مفارة الجزائر
الرباط
07.06.08

Annexe 2

Biens immobiliers :

- Reçu de Vente Immeuble : El Arbi Ben Abderrahmane ; Oran le 24/11/1953 ; N° AT 00386
- Reçu de Vente Maison : Ben Mohamed Ben Ali ; Oran le 23/07/1960 ; N° CB 58019

COMPTANT DAN... 1953
AT 00386

R E C U D E V E N T E

Je soussigné, DEGHMICHE MOHAMED OULD ABDELKADER, né en 1919 à Oule Mimoun Gheraba - AFLOU, journalier, demeurant à Oran, II Terrain Mohamed Ben Abdelkader rue Agostini aux Planteurs (ainsi qu'il résulte de la carte d'identité N°524 délivrée à Aflou en date du 13 Novembre 1951).

 ALGERIE

Certifie avoir reçu de Monsieur EL ARBI BEN ABDERRAHMAN BEN HADJ M'BAREK, né en 1913 à Erfoud, journalier, demeurant à Oran, IO rue Ponté (Ainsi qu'il résulte de la carte d'identité N°5.225 délivrée par la Préfecture d'Oran en date du IO JUIN 1946)

La somme de CENT TRENTÉ MILLE FRANCS (130.000) pour la vente d'un immeuble construit en maçonnerie comportant deux pièces, cuisine et cour, lequel est édifié sur un lot de terrain portant le N°II sur le terrain MOHAMED BEN ABDELKADER, rue Agostini aux Planteurs à Oran.

L'entrée en jouissance est fixée au VINGT DEUX DECEMBRE MIL NEUF CENT CINQUANTE TROIS.

A cette dernière date toutes les pièces doivent être libre de tous occupants.

T E M O I N S

1°) M. BASSOU BEN MOHAMED, 4 rue du Caid Omar à Oran
2°) M. NEKKA TAYEB, 3 rue Bey Ibrahim à Oran

Fait à Oran, le 24 Novembre 1953

Lu et approuvé

TEMOINS




CB 58019

RECU DE VENTE.



ALGERIE

le vendeur illétre
d'empreinte digitale
au pouce droit.

Je soussigné: MAHMOUDI Lahcène né en-
1911 à Taghit C.M. de Colomb-Bechar (Sud) portant
la C.N.I. N°ET 97348 délivrée par M.le Préfet
d'Oran, le 5 SEPTEMBRE 1957. Demeurant Terrain
Hadj Hacène N°3026 LES PLANTEURS ORAN. RECONNAI
AVOIR VENDU à Mr LAMORINI Ben Mohamed ben Ali
né en 1915 à Beni-Tuzin (Maroc) de nationalité
Marocaine. Portant la Carte d'identité Marocain
N°53671/4634 délivrée par M.le Préfet d'Oran,
le 30 SEP 1959. UNE MAISON-USAGE D.HABITATION
Composée de 5 petites chambres séparées d'une
porte chacune, l'entourage, et le W.C. la cour
avec la porte d'entrée de la dite maison -
construit en pierres et à la boue et les plafonds
en madriers situé dans le Terrain Chabbat
N°5356 les Planteurs ORAN. Que le présent ven-
deur avait vendu à Mr l'acheteur toute la -
construction de la dite maison et le terrain
appartenant à CHABBAT (propriétaire). Prix
la présente vente est convenu pour le prix -
principal pour la somme de trois cent mille
fs je dis (300.000)fs soit (3000)NF. (payé comptant)
que l'acheteur rentre en jouissance pour habite-
tion avec sa famille en date du 1° AOUT 1960.
Fait en un seul reçu pour Mr l'acheteur à la -
présente des 2 témoins ci-après.

Oran, le 23/7/60.

Lu et approuvé par le vendeur:



1) témoin: HAMANE Larbi âgé de 26 ans en 1956
à la Zaouia Foukania (Colomb-Bechar) portant la
C.N.I. N°BL 90148 délivrée par M.le Préfet -
d'Oran, le 30 Mars 1956. Demeurant terrain -
Chabbat N°563 LES PLANTEURS ORAN.

2) témoin: KHEFIF Abderrahmane né en 1922 à Taghit
Colomb-Bechar (Sud) portant la C.N.I. N°FR 17383
Délivrée par M.le Préfet d'Oran, le 6 novembre
1957 demeurant Terrain CHABBAT N°5350 LES
PLANTEURS ORAN.

Annexe 4

Deniers et objets de valeur :

- Douanes Algériennes ; Contrôle des Changes ; Dépôt à Exportation ; Reçu n° 4096 ; Zenasni Safia ; 23/12/1975
- Douanes Algériennes ; Contrôle des Changes ; Dépôt à Exportation ; Reçu n° 4130 ; Larbi Ben Abderrahmane ; 23/12/1975
- Douanes Algériennes ; Contrôle des Changes ; Dépôt à Exportation ; Reçu n° 4704 ; Abkane Lhoucine ; 26/12/1975

DOUANES ALGERIENNES CONTROLE DES CHANGES

DIRECTION DEPOT A L'IMPORTATION

BUREAU Je soussigné reconnais avoir reçu de M. *Zenasni Safia*
demeurant à *BORDJ*

N° *4096* *Deux Mille Dinars Algériens (2000)*

A *Frank* le *23/12/75*

Le Receveur,
[Signature]

Voir au verso un avis très important.

DOUANES ALGERIENNES CONTROLE DES CHANGES

DIRECTION DEPOT A L'IMPORTATION

BUREAU Je soussigné reconnais avoir reçu de M. *Larbi Ben Abderrahmane*
demeurant à *SKAN*

N° *4130* *Mille quatre cent Dinars*
1400 DA

A *Frank* le *23/12/1975*

Le Receveur,
[Signature]

Voir au verso un avis très important.

Association des Marocains
Victimes d'Expulsion
Arbitraire d'Algérie



جمعية المغاربة
ضحايا الطرد
التعسفي من الجزائر

الرقابة على الصرف
CONTROLE DES CHANGES

الجمارك الجزائرية
DOUANES ALGERIENNES

وديعة عند التصدير
DEPOT A L'EXPORTATION

SOUS-DIRECTION نيابة مديرية
DE: *Blouza* ولاية
BUREAU DE: *Blouza* مكتب
رقم *23.700DA* No *4704*

Je soussigné reconnais avoir reçu
de M. *ABDALLAH LHOUCHE*
demeurant à *cit. Ouenza N° 285 ALGERIA*
Vingt trois mille sept cent DA

انا الموقع أدناه اعترف انني تسلمت
من السيد
السكن ب

Date
Le Receveur *[Signature]*

التاريخ
القبض

au verso avis très important.

انتظر في الخلف الاعلان الهام

Annexe 5

Organismes de Prévoyance Sociale :

- Ministère de l'Industrie et de l'Energie : Abdallah Ben Ali ; Entré le 04/06/1947
- Fiche de Paie
- Attestation de Travail Djilali Ben Embarek ; 21/04/1970
- Caisse Sociale : Carte de Légitimation ; El Arbi Ben Abderrahmane ; 02 / 007 / 1974
- Caisse Sociale : Carte de Légitimation ; Ben Mohamed Abdelkader ; 10 / 06 / 1975
- Certificat de Présence ; Société National de Recherche et d'Exploitation Minières : Abdallah Ben Ali ; 08/07/1975 ; Ouenza Algérie.
- Affectation : Direction de l'éducation, de la culture et de la jeunesse du Sidi Bel Abbès, Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, Ahmed Moatakif ; 09/06/1975
- Attestation de Travail : Ahmed Moatakif ; 26.09.1975
- Fondation nationale pour le fer et le phosphate - Certificat de travail - Abdullah bin Ali ; du 04/06/1947 au 26/12/1975

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE
SOCIETE NATIONALE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIERES
MINE NATIONALE DE L'OUENZA

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CERTIFICAT DE PRESENCE

Inpp. Tchanderli, Frères, Constantine.

NOM ET PRENOMS	EMPLOI	ENTRE LE	SORTI LE	OBSERVATIONS
S.N.P Abdallah Ben Ali	PLANTON	04.06.1947	///////	Toujours en activité

OUENZA, le 08 JUILLET 1975
LE DIRECTEUR P.I.
[Signature]
A. BENSLIMANE

GSM / 00212 662 07 32 58 / 00212 661 12 10 53 / 00212 657 36 06 03

E-mail : miloud.chaouch@yahoo.fr / amveaa@gmail.com

العنوان : ص.ب 4557 صومعة حسان الرباط المغرب ; Adresse : B. P 4557 Tour Hassan Rabat Maroc ;

PERIODE SALARIAT

ANNEE	PERIODES		DUREE DE TRAVAIL JOURS	SALAIRE SOUMIS A RETENUS S.S PAR ANNEE CIVILE	DESIGNATION DE L'E.M PLOI	NOMBRE DE JOUR DE MALADIE ET ACCIDENT DE TRAVAIL
	DU	AU				
Du 04/06/1947 au 31/12/1949 pas d'archives concernant les salaires						
1950	01/01	31/12	274	1666.89	MANŒUVRE FOND	23 J MALADIE
1951	01/01	31/12	295	2301.84	//	
1952	01/01	31/12	274	2253.28	//	
1953	01/01	31/12	296	2866.20	MANŒUVRE JOUR	
1954	01/01	31/12	296	3453.47	//	
1955	01/01	31/12	300	4560.00	//	
1956	01/01	31/12	296	3722.85	//	
1957	01/01	31/12	299	5280.00	AIDE INFIRMIER	
1958	01/01	31/12	262	5638.45	GÉRANT DE SALLE	
1959	01/01	31/12	291	5950.85	OUVRIER JOUR	
1960	01/01	31/12	301	6600.00	//	
1961	01/01	31/12	296	6249.32	//	
1962	01/01	31/12	295	7423.69	//	
1963	01/01	31/12	297	9000.00	//	
1964	01/01	31/12	300	7916.00	//	
1965	01/01	31/12	301	8335.52	INFIRMIER	
1966	01/01	31/12	299	8555.30	//	3 J MALADIE
1967	01/01	31/12	300	9600.00	//	3 J MALADIE
1968	01/01	31/12	314	9600.00	PONTON JOUR	
1969	01/01	31/12	310	9388.45	//	
1970	01/01	31/12	313	8815.60	//	
1971	01/01	31/12	313	7406.47	//	
1972	01/01	31/12	313	7501.85	//	
1973	01/01	31/12	313	8398.56	//	
1974	01/01	31/12	313	13569.70	//	
1975	01/01	26/12	307	19854.17	//	6 J MALADIE

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR
A OUEZZA LE 16.10.2001
(CERTIFIÉ EXACTE)

LE CHEF DU PERSONNEL

F. CHABZI
Personnel
f. De:



PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL
BUANDERIE - CUISINES
CANALISATIONS

Entreprise ZOUGGAR Mustapha

8, Rue Bensenouci Ahmed - ORAN

Téléphones : 355-83 et 337-49

ORAN, le

19

ATTESTATION - DE - TRAVAIL

Je soussigné ZOUGGAR Mustapha Entrepreneur 8, Rue Bensenouci Ahmed
Atteste que Monsieur DJILLALI Ben Embarek, Rue Agostini Terrain Vicéda
n° 467 (Les Planteurs) Oran est employé dans mon Etablissement comme
tuyauteur et n'ai qu'à me louer de ses services.

En foi de quoi je lui délivre cet attestation pour service et valoir
ce que de droit.

Fait à Oran, le 21 Avril 1970

Entreprise ZOUGGAR MUSTAPHA
Plomberie Sanitaire - Buanderie
Chauffage Central - Cuisines
8 Rue Bensenouci Ahmed, 8
ORAN
Téléph. 355-83 & 337-49

CAISSE SOCIALE
DE LA REGION D'ORAN

Allocataire N° 0/215.517

Bd du Cl Ahmed Ben Abderrezak

CARTE DE LEGITIMATION

P-V

MOUHEM EL ARBA BEN ABDELMANANE
est habilité conformément à l'article 13 de l'arrêté du
10 juin 1941, pour percevoir les allocations familiales dues
à M. Rui Mouri
Oran le 21/7 1974
Le Directeur, [Signature] Le Bénéficiaire, [Signature]

Bd du Colonel
Ben Abderrezak
ORAN



CAISSE SOCIALE
DE LA REGION D'ORAN

Allocataire N° 0/568958

Bd du Cl Ahmed Ben Abderrezak

CARTE DE LEGITIMATION

MR BEN MOHAMED ABDELMANER
est habilité conformément à l'article 13 de l'arrêté du
10 juin 1941, pour percevoir les allocations familiales dues
à M. [Signature]
Oran le 6 1975
Le Directeur, [Signature] Le Bénéficiaire, [Signature]





SUN, 30-MAY-10 13:36

ELHARDA BOUTIQUE

024305809

P. 01

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
ET DE LA CULTURE D'ORAN

وزارة التعليم
الابتدائي والثانوي
مديرية التربية والثقافة
وهران

رقم الارسال / 580 1808 /
Réf.

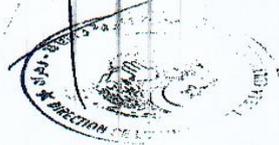
مصلحة المتعاونين العرب
Oran, le 26 / 5 / 1972

La Directeur de l'Éducation
et de la Culture d'Oran

شهادة عمل

يشهد مدير التربية والثقافة والتشريفات والندوة بولاية وهران
بان السيد / معتكف احمد المولود في مراكش (المغرب) بتاريخ 1946
يعمل حاليا كـ معلم متعاقد بمدرسة بنعاقب حـ
بمدرسة اولاد قاطمة المخططة بمقاطعة سيدي بلعباس
منذ تاريخ 18 / 11 / 1972 الى الان .
حسرت له هاتمة الشهادة بطلب منه ليدي لي
الجهات المختصة في باله .

عن مدير التربية والثقافة
وبانته نائب المدير للموظفين



المؤسسة الوطنية للحديد والفسفاط

المتفرقة عن اعادة هيكلة الشركة الوطنية للابحاث والاستغلال المنجمية
انشئت بموجب المرسوم رقم 441-83 المؤرخ في 1983.07.16

المركب المنجمي بالونزة
(الونزة ولاية تيسة الجزائر)
الابراف 95112 95008
الهاتف : 97-62-82 97-61-44

رقم م 101

شهادة عمل

انا المعنى اسفله السيد / مناب فـ
رئيس مصلحة المستخدمين بمركب المنجمي بالونزة
اشهد ان السيد / مناب فـ رقم التسجيل 9639 تم توظيفه بوجدتنا

ال	مت	المنصب	الاسم واللقب
1375-1-6	1947-06-04	Planton Change Pointage Personnel	عبدالمالك بن عبد الله بن Pointage Personnel

حرر بالونزة في 16 / 10 / 1972
رئيس مصلحة المستخدمين



Annexe 5

Tentatives du transfert des pensions par les victimes :

- Sujet du logement de Mme Zenasna Safia: Réponse du Consulat du Royaume du Maroc à Oran ; 15/12/1991
- Direction des Pensions ; Service Recours : Zenasli Sefia 29/06/2002
- Attestation Bel Hanafi abdallah : Caisse Nationale des Retraites Alger Le 14/08/2005

19 وعمران، في 15 ديسمبر 1991

قنصلية المملكة المغربية
بوهران

رقم / ق، و،

1092

قنصل المملكة المغربية بوهران

//

// سيدة زناسني الصافية

// موضوع : قضية سكن

// مرجع : رسالتكم بتاريخ 15، 9، 1991

سلام تام بوجود مولانا الامام

وبعد، تبعا لمراسلتكم المشار اليها في المرجع اعلاه ،
والمتعلقة بالسكن الذي يحتله حاليا المدعو بن عمر علي ،
تشرفه بأن انمي الى علمكم اننا ادرجنا ملفكم ضمن قائمة
المغاربة المطرودين من الجزائر سنة 1975 والذين سلبت منهم
ممتلكاتهم ، ويتم البش فيها من قبل اللجنة المغربية
الجزائرية المنكبة على هذه القضية ،
وسنوافيكم مستقبلا بمستجدات هذه القضية في حينها .

والسلام



وزارة الحماية الاجتماعية

الصندوق الوطني للمعاشات

MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES

Cree par decret 85 223 du 20 aout 1985 J.O. N 35-86
RUE BOUAMAMA CITE JOURDAIN BP. 9267 EL.MAKKARI
O R A N TELEX 22.714 - TEL . 45.93.86 45.42.89

SOUS DIRECTION DES PENSIONS
SERVICE RECOURS

ORAN LE 06 AOUT 2002

A

N/REF: SDP/07/02/2002

MADAME ZENASNI SEPIA
BLOC T.9 N°11
EL KAMRA H Y M
RABAT - M A R O C -

Madame,

Faisant suite à votre demande en date du 29.06.2002, tendant à obtenir l'attribution d'une pension de retraite, nous avons l'honneur de vous rappeler les dispositions de l'article 53 de la loi 83/12 du 02.07.1983 sur la retraite, aux termes desquelles les pensions ne peuvent être servies hors du territoire National.

Votre situation pourra toutefois être réexaminée dans le cas où vous serez appelé à résider en Algérie.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

SDP/9

P/ LE DIRECTEUR

حاجي ناصر



Caisse Nationale des Retraites
Agence d'Alger
22, BOULEVARD COLONEL BOUGARA - ALGER -
☎: (021) 23.97.19 / 23.93.06 / 23.93.61

C.N.R. AGENCE
DE LA WILAYA D'ALGER
PAIEMENTS A L'ETRANGER
22, Bid. Bougara - ALGER

Alger, le 14 AUG 2005

M.
.....
.....

ATTESTATION

Le Directeur de la Caisse Nationale des Retraites atteste que:

M. BELHANAÏ ABDALLAH

Né(e) le / /

Demeurant à : CITE CENTRALE CENTRE MINIER OUAZA
W. TERESSA

1. Est inscrit sur mes registres sous le numéro : B 41727807
Pour une Pension de : RETRAITE
Servie depuis le : 01.09.1999

* Total Annuel : 40.950.00 DA
* Total mensuel : 3412.50

2. Est / N'est (1) pas en droit de bénéficier des prestations en nature de
l'assurance maladie dont la charge incombe à la C.N.A.S.A.T.

P/ le directeur,

C.N.R. AGENCE
DE LA WILAYA D'ALGER
PAIEMENTS A L'ETRANGER
22, Bid. Bougara - ALGER

BERCHACHE Rabah

Annexe 6 : Témoignage des Marocains Victimes d'Expulsion Arbitraire d'Algérie 1975

1. Le matin quand j'ai téléphoné, elle était morte. On ne s'est jamais revu ni fait nos adieux

Ma famille qui habitait à Oran a reçu le même traitement. En 1975 mes vieux parents et mes deux frères ont été réveillés à 2 heures du matin par la police qui les a conduits aux concentrations camp, puis rapatriés vers le Maroc. Mon père a décédé dans le camp des rapatriés d'Oujda. Ma mère elle, elle a décédé à Oran. Je n'ai pu ni être présent ni assister mes parents pour leur dire adieu. Mon jeune frère quelques années après, il s'est suicidé. Mes parents étaient toujours en deuil, car ils avaient perdu deux fils pendant la guerre pour l'indépendance de l'Algérie. Les Algériens nous ont fait souffrir, pourtant nous avons partagé leurs souffrances pendant presque 8 années de guerre et misère. Notre justice elle, elle sera faite par Dieu. Voilà l'histoire et mes souvenirs d'Algérie. Enfin voilà tout, je vous souhaite à tout bon courage et que Dieu vous assiste dans cette triste et dure chemin. Je ferais mon mieux, car cela fait longtemps. J'ai été déportée à l'âge de 20 ans, j'ai été embarquée par la police parce que je portais un passeport marocain. La police m'a amené à un château neuf où j'ai été photographiée, ils ont pris mes empreintes digitales et mesuré ma hauteur et mon crâne. Puis après j'ai été embarqué vers une caserne de CRS à Gambetta ou sainte Eugène. J'ai essayé de demander pourquoi j'étais arrêtée, malheureusement leur réponse était «*bêla3 in3 al dine rabat*», plus beaucoup d'autres insultes. Une fois dans cette maudite caserne, j'ai été choquée de voir tous ces Marocains, ils nous humilièrent tous les jours on nous faisait gratter le parterre tous les jours et toujours des insultes. Parmi nous il y avait un homme qui veut se tuer, car ils l'ont arraché des boulangeries et ses cinq enfants et sa femme n'étaient pas avec lui, car sa femme était Algérienne. Le pauvre homme était en détresse très choquée pour ses enfants. Une semaine après, ils nous ont monté dans des cars direction Maroc. Pendant ce trajet ces policiers chantaient et dansaient et tiraient en l'air avec leurs revolvers. La chose la plus triste, c'est que les cars sont passés devant notre maison. Nous sommes arrivés à Margnia près de la frontière tard le soir, ils nous y ont débarqués dans une autre caserne de police où nous avons été questionnés et humiliés encore plus. Plus tard nous avons été dirigés vers la frontière marocaine où nous avons été accueillis par la police. La première chose que le policier marocain nous a demandée, c'est nos papiers qui malheureusement ils nous ont confisqués. La seule identité que je possédais c'était mon passeport. Finalement ils nous ont mis dans des cars qui nous ont amenés à Oujda. On se retrouve une autre fois dans un autre camp qui n'était pas différent de celui d'Algérie. Les gens qui connaissaient le Maroc et avaient de la famille, des quelles interrogations faites ils étaient libres de partir. Les gens qui devaient partir vers des villes très loin, on passe la nuit dans cette caserne, ou simplement dans ce lieu réservé pour les gens expulsés ou rapatriés. Ce lieu était là où il y a aujourd'hui souk melila. Moi aussi j'ai y passé la nuit, et plusieurs autres nuits, car je n'avais pas où aller et cette fois-ci encore pire je suis sans papiers, mon passeport m'a été confisqué. Après l'arrivée toujours menotte au commissariat de Nador. Ce lieu est devenu ma maison pour plus de 2 mois, mon lit c'était un banc. Mais j'étais libre de sortir comme je voulais. Après Dieu m'a fait rencontrer avec deux hommes de haute autorité dans ce commissariat. Ma situation était critique et je leur ai fait de la peine. Ils ont décidé de m'aider. Ils m'ont présenté au pacha et lui est expliqué ce qui m'est arrivé. Le pacha à tout de suite donne l'ordre un employé de me faire une carte d'identité. Mais je n'avais pas de photos et l'argent. Un inspecteur de police m'a amené au coiffeur est ma coupe les cheveux, puis il m'a amené dans un studio pour photos. Je n'ai rien payé, ils l'ont fait gratuits. Après je suis retournée à Elbaladia pour la carte d'identité que l'a m'a fourni tout de suite sur l'ordre du pacha. Je ne connaissais pas mon nom de famille, c'était un nom perdu ; mon adresse sur ma carte d'identité était Merkez al sharta (Quartier de police). J'étais vraiment content, enfin une porte a été ouverte pour moi. Le pacha m'a offert du travail dans la Beladia ; mais malheureusement je ne sais pas écrire l'Arabe. Finalement c'était les mêmes personnes qui m'ont présenté à un homme de Berkan, qui possédait un club avec Bar et restaurant et des chambres. Ce gentleman m'a donné une chambre et du travail dans le bar. Je



suis y resté plus d'une année. Personne ne m'appelait maroquin, je me sentais enfin chez moi parmi mes frères et sœurs marocains. Après j'ai fait mon passeport, la personne qui s'est occupé de mon dossier à la préfecture de Nador, lui aussi était un rapatrié d'Oran. Une fois passeport dans mes mains j'étais libre et je suis parti. Cette période était la plus dure de ma vie, mais j'ai appris beaucoup de choses et appris à me tenir debout seul. Mon récit paraît très court, mais en réalité c'était la période la plus longue, j'ai expérience la faim et surtout la saleté, mes habits étaient infestés par des poux. Dieu était mon meilleur ami, car ma mère et mon père priaient toujours pour moi, même pendant ses derniers moments dans ce monde, ma mère et moi, on a pleuré en se parlant par téléphone. Ma mère m'a dit qu'elle voulait me voir et elle m'aimait. Pendant ces derniers moments elle n'a cessé de prier pour moi c'était le soir, Suite après l'arrivée toujours menotte au commissariat de Nador. Ce lieu est devenu ma maison pour plus de 2 mois, mon lit c'était un banc. Mais j'étais libre de sortir comme je voulais. Après Dieu m'a fait rencontre avec deux hommes de haute autorité dans ce commissariat. Ma situation était critique et je leur ai fait de la peine. Ils ont décidé de m'aider. Ils m'ont présenté au pacha et lui est expliqué ce qui m'est arrivé. Le pacha a tout de suite donné l'ordre un employé de me faire une carte d'identité. Mais je n'avais pas de photos et l'argent. Un inspecteur de police mon amène au coiffeur est ma coupe les cheveux, puis il m'a amène dans un studio pour photos. Je n'ai rien paye, ils l'ont fait gratuits. Après je suis retourné à Elbaladia pour la carte d'identité que l'a ma fourni tout de suite sur l'ordre du pacha. Je ne connaissais pas mon nom de famille, c'était un nom perdu ; mon adresse sur ma carte d'identité était Merquez al sharta (Quartier de police). J'étais vraiment content, enfin une porte a été ouverte pour moi. Le pacha m'a offert du travail dans la Beladia ; mais malheureusement je ne sais pas écrire l'Arabe. Finalement c'était les mêmes personnes qui m'ont présenté à un homme de Berkan, qui possédait un club avec Bar et restaurant et des chambres. Ce Gentleman ma donne une chambre et du travail dans le bar. Je suis y reste plus d'une année. Personne ne m'appelait maroquin, je me sentais enfin chez moi parmi mes frères et sœurs marocains. Après j'ai fait mon passeport, la personne qui s'est occupé de mon dossier a la préfecture de Nador, lui aussi était un rapatrié d'Oran. Une fois passeport dans mes mains j'étais libre et je suis parti. Cette période était la plus dure de ma vie, mais j'ai appris beaucoup de choses et appris à me tenir debout seul. Mon récit paraît très court, mais en réalité c'était la période la plus longue, j'ai expérience la faim et surtout la saleté, mes habits étaient infestés par des poux.

Dieu était mon meilleur ami, car ma mère et mon père priaient toujours pour moi, même pendant ses derniers moments dans ce monde, ma mère et moi, on a pleuré en se parlant par téléphone. Ma mère m'a dit qu'elle voulait me voir et elle m'aimait. Pendant ces derniers moments elle n'a cessé de prier pour moi c'était le soir, le matin quand j'ai téléphoné, elle était morte. On s'est jamais revu ni fait nos adieux.

2. On a été déporté dans un camion de l'EGA

HAMRAOUI

Je suis un des déportés d'Algérie d'un père qui est entré en Algérie en 1924 et d'une mère entrée à l'âge de 40 jours. Je suis né à Oran à hamri le 26/06/1952.

On vivait là-bas tranquille moi et toute ma grande famille, mes grands-parents ainsi que mes oncles et tantes .Vous imaginez un peu la naissance de ma mère en 1935 à Oujda alors tous mes oncles et tantes sont nés à orna .on vivait dans le calme et la sérénité à l'époque coloniale parce que mon père était un commerçant et a servi la révolution algérienne que Dieu ait son âme décédé le mois de décembre de l'année 1964 ainsi que mes trois oncles maternels. Une école porte le nom d'un mon oncle Chahid. Il était responsable au sein des nationalistes... Jusqu'au jour où un des policiers est venu avec un commissaire raciste pour nous faire déportés dans un camion de l'EGA arrivés au Châteauneuf une scène indescriptible .c'était le chaos, des enfants qui pleuraient toute la journée .Ils ont donné aux enfants un morceau de pain et un morceau de fromage ensuite c'est l'inscription chez le commissaire du château neuf ; une fois qu'il s'est rendu compte que nous avions des chouhadas nous sommes revenus à la maison une semaine passée

ce même commissaire raciste nous a encore expulsé au château neuf le même scénario s'est reproduit on est revenu à la maison et c'est encore une troisième fois Au château neuf le commissaire a décidé que je serais le seul de la famille à être déporté puisque j'étais l'ainé. J'avais à l'époque 22 ans .Par contre mes frères et sœurs ainsi que notre mère restent en Algérie. C'était le coup de couteau pour ma mère cette dernière a refusé et a insisté à entrer au pays laissant derrière nous toute une vie ainsi qu'un bien immobilier qu'on n'a pas voulu vendre en 1970 à un Algérien de Tiaret qui nous a proposé la somme de 30 millions de centimes. Qu'est-ce que vous voulez qu'on raconte d'autres on demande que justice soit faite.

3. SOS EN DETRESSE - VENIR A MA RESCOUSSE

MARSEILLE LE 03 JANVIER 2007 SIGNE EL ALAOUI ABDELLAH

Monsieur, le temps où je suis en train de rédiger ma tragédie, mes larmes coulaient et irriguaient mon clavier. Je m'appelle EL ALAOUI Abdallah, je suis né le 30.01.1958 à Lamtar/Wilaya de SIDI BEL ABBES -ALGERIE- fils de: ABDESLEM BENALI (de nationalité marocaine) et de SEBBAHI MERIEM (de nationalité algérienne) je suis à moitié marocain par le père et à moitié Algérien par la mère. J'ai grandi à Lamtar mon village natal, nous sommes tous connus dans ce village car mon père s'est introduit tôt en ALGERIE, mon défunt-père tenait une ZAOUIA à Lamtar - zaouia des H'BARAS et était le chef de la confrérie des H'BARAS, cette zaouia existait toujours dans la localité de Lamtar ainsi que la confrérie des H'BARAS. Je suis marié avec une algérienne et de cette union suis issue une fille. À Lamtar, j'exerçais un commerce d'alimentation générale et je tenais une épicerie dans la cité TOBA, une tierce personne que je connais et je préfère garder son anonymat ; que le bon dieu le pardonne exerçait lui aussi un commerce pas très loin du mien s'est vu son commerce ralentir, alors aurait dans le temps rédigé une lettre anonyme en 1992 qu'il l'avait adressée à la sureté de Daïra -police- j'ai été convoqué par la police me demandant de me présenter je leur ai exhibé ma carte de séjour et le registre de commerce puis ensuite m'aurait dit que je suis militant dans un parti politique, je leur ai expliqué qu'il est formellement interdit de militer dans un tel parti du fait que je suis étranger et que la loi régissant les partis m'interdisait formellement d'adhérer. La situation politique en Algérie était précaire et les policiers m'ont accompagné à la frontière algéro-marocaine pour me refouler en 1992 vers le Maroc, j'ai été refoulé manu militari, ma famille est restée en Algérie où elle séjourne actuellement - ensuite j'ai quitté le Maroc et je vis en France, mon cœur est serré et mon foie est brisé et enflammé d'envie de la séparation de ma famille, depuis 1992 je n'ai pas revu ma famille et j'ai été à plusieurs reprises refoulé vers la France m'interdisant de rentrer en Algérie. Pour construire ça vaut cher mais pour démolir c'est. Ma famille est en train de se démolir, ma fille est devenue malade, on lui a privé son papa, quant à moi, je suis en train de gravir le calvaire, je suis victime d'injustice et de mépris et je n'ai même pas mérité un procès pour être refoulé vers le Maroc. Par ailleurs, je vous signale même que j'ai acquis la nationalité Algérienne par filiation de ma mère et les autorités algériennes m'interdisaient de rentrer en Algérie. Mon foie s'arrache et je suis en train de pâtir sans commisération. Je vous demande de bien vouloir daigner intervenir en ma faveur auprès des autorités concernées en vue de me permettre de m'autoriser à rentrer chez moi pour voir ma famille, avant je me suis armé de patience alors que maintenant ma patience s'est limitée et je suis en train de m'user. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

4. MOURIR DE SOUFFRANCE

LURCHAR

Je ferais mon mieux, car cela fait longtemps. J'ai été déportée à l'âge de 20 ans, j'ai été embarquée par la police parce que je portais un passeport marocain. La police m'a amené à château neuf(Oran) ou j'ai été photographié, ils ont pris mes empreintes digitales et mesurent ma hauteur et mon crâne. Puis après j'ai été embarqué vers une caserne de CRS a Gambetta ou sainte Eugene. J'ai essayé de demander pourquoi j'étais arrêté, malheureusement leur réponse était "ferme ta bouche que Dieu maudisse

ta religion" << bêla3 in3 al dine rabaque >>, plus beaucoup d'autres insultes. Une fois dans cette maudite caserne, j'ai été choqué de voir tous ces Marocains, ils nous humiliaient tous les jours, on nous faisait gratter le par terre tous les jours et toujours des insultes.

Parmi nous il y avait un homme qui veut se tuer, car ils l'ont arraché de sa boulangerie et ses cinq enfants et sa femme n'étaient pas avec lui, car sa femme était Algérienne. Le pauvre homme était en détresse très choquée pour ses enfants. Une semaine après, ils nous ont montés dans des cars direction le Maroc. Pendant ce trajet ces policiers chantaient et dansaient et tiraient en l'air avec leurs revolvers.

La chose la plus triste, c'est que les cars sont passés devant notre maison. Nous sommes arrivé à Margnia près de la frontière tard le soir, là-bas ils nous ont débarqués dans une autre caserne de police où nous avons été questionné et humiliés encore plus.

Plus tard nous avons été dreige vers la frontière marocaine ou nous avons été accueilli par la police.

La première chose que le policier marocain nous a demandée, c'est nos papiers qui malheureusement ils nous ont confisqué. La seule identité que je possédais c'était mon passeport. Finalement ils nous ont mis dans des cars qui nous ont amené à Oujda. On se retrouve une autrefois dans un autre camp qui n'était pas différent de celui d'Algérie.

Les gens qui connaissaient le Maroc et avaient de la famille, dès que les interrogations faites ils étaient libres de partir. Les gens qui devaient partir vers des villes très loin, on passe la nuit dans cette caserne, ou simplement dans ce lieu réserve pour les gens expulser. Ce lieu était là où il y a aujourd'hui souk melila. Moi aussi j'ai y passé la nuit, et plusieurs autres nuits, car je n'avais pas où aller et cette fois-ci encore pire je suis sans papiers, mon passeport m'a été confisqué.

5. EN 1945, LA SHOHA EN ALLEMAGNE, EN 1975 LA CHOUHA AU MAROC

Durant la Deuxième Guerre mondiale un président Allemand de triste mémoire à décider de déporter des gens car ils étaient différents ; Juifs ou tziganes.

En 1975 en dehors de toute guerre, un autre président a ordonné la déportation de 40 000 mille personnes pour la simple raison est qu'ils étaient différents : Ils étaient Marocain.

Comme jadis les tziganes et juifs n'avaient jamais connu d'autres pays que l'Allemagne aujourd'hui ces Marocains pour la majorité n'avaient que très peu ou pas connu du tout le Maroc.

Ils avaient acquis les réflexes, les habitudes, le caractère et le tempérament algérien.

Ils ne leur maquaient que ce tout bout de papier pour être considérés comme des Algériens.

Or, c'était mal connaître Boumediene. Il va décider autrement, il proclamera que ces Marocains ne méritaient pas ce pays. Ils ne méritaient pas d'être Algériens à part entière. Ils n'étaient pas dignes d'être Algériens. Nous sommes en 1975, Hassan 2 avait ordonné une marche verte pour récupérer le Sahara aux espagnoles, Boumediene vexé ne l'entendait pas de cette oreille il va se venger de Hassan II, comme il ne peut l'atteindre personnellement, il fera payer le peuple Marocain.

Il organisera à son tour sa marche, il l'appellera la marche noire.

Comme au pire moment du pouvoir nazi en Allemagne, Boumediene va organiser la pire rafle qui puisse exister, il ordonna la chasse au Marocain.

La chasse a des musulmans comme lui, la chasse à des hommes à des femmes et à des enfants dont le seul crime est d'appartenir à ce pays maudit qu'est le Maroc.

Ce pays où il sillonna pourtant jadis à Oujda comme à Berkane ou encore à Ahfir des villes où il a ses cachettes, ses caches d'armes, ses hôpitaux où les soldats algériens blessés viennent se faire soigner.

Oui, Boumediene donna des ordres stricts à des fonctionnaires zélés, ils chasseront du marocain comme on chasse le gibier sous les yeux interloqués et désapprobateurs du peuple.

Ce peuple algérien qu'une junte militaire tient sous à botte.

Ce peuple qui a perdu tous ses grands révolutionnaires algériens les vrais, les purs qui furent soit liquidés soit écartés. Boumediene règne en maître absolu, il en veut à Hassan, il châtierra le peuple

marocain. La chasse au Marocain mettra 40 .000 marocains sur les routes de la déportation. 40 000 âmes qu'il jettera dans la rue avec l'interdiction absolue d'amener plus que les simples habits portés.

Dehors ! Nous ne voulons pas de vous. Rentrez chez vous !

Allez rejoindre le marocain bouchkara. Allez dans votre Sahara. Allez rejoindre Votre Majesté, il occupera de vous. Voilà quelques phrases et encore les plus polies qu'entendront les 40.000 déportés.

Ballottés, jetés, poussés, ils seront balancés à travers une frontière. 40 .000 victimes d'une injustice aveugle. Drôle de conception de l'humanisme que bon nombre de responsables algériens présentent en ces temps mettant en avant aujourd'hui pour défendre la cause d'autres réfugiés à Tindouf.

6. Wanted !

Nous sommes en Algérie au mois de décembre 1975. La tension qui règne parmi la communauté marocaine est indicible. Ce qui n'était que rumeur au début s'avère bien fondé par la suite. Chaque jour le bouche-à-oreille rapporte des nouvelles aussi sinistres les unes que les autres : untel a été arrêté à tel endroit, tel autre a été refoulé et a abandonné sa femme et ses enfants parce qu'il est Marocain et sa femme algérienne, telle femme marocaine pleure déjà sang et eau parce que son mari est algérien... Certaines gens commencent à disparaître du jour au lendemain : des jeunes, des moins jeunes... L'état se resserre chaque jour un peu plus. Je me rends finalement à l'évidence qu'ils ont été expulsés tout simplement ; quelques-uns sont « partis » dans leurs vêtements de travail, c'est-à-dire qu'ils ont été arrêtés sur leurs lieux de travail et expulsés, comme on dit : « barra ».

Pour ma part, on me recherche d'abord à notre ancienne maison avec ma photo dans la main d'un agent de police. C'est une jeune voisine marocaine qui leur apprend que nous avons déménagé. Elle nie me connaître ni connaître notre nouvelle maison. Je ne peux pas gambader bien longtemps. Quand vous avez un chasseur de primes à vos trousses. Personnifié par l'État lui-même, soyez sûrs que vous manquerez bientôt de souffle. Je suis arrêté une quinzaine de jours plus tard par des gendarmes.

7. Camion benne 1975 est l'histoire de ces marocains déportés d'Algérie en 1975 dans des camions bennes. Ces derniers ont été jetés à la frontière Algéro-Marocaine comme on jette du sable

Témoignage d'un déporté de sidi belabbés

Bien voilà un message bien difficile à écrire en ce qui me concerne, je sais que l'histoire a été injuste envers moi et envers les autres. Cette histoire m'a coûté de murier sans celle dont l'amour débordait dans notre inoubliable maison où je n'ai jamais manqué de tendresse.

Celle qui aimait l'eau froide du puits près duquel souvent de rêve en rêve les larmes aux yeux, je la revoie me laver en chantant. Elle qui me protégeait du froid et de la chaleur d'été celle que je n'oublie jamais ma chère maman; Quant à l'inoubliable ami le fidèle dont l'amitié me semble aujourd'hui éternelle l'ami des années noires qui est mon père reste désormais protéger à jamais dans mon petit cœur.

La ville de sidi bel abbes où j'ai appris à marcher n'est désormais qu'un vague souvenir un souvenir qui me honte sans cesse dans mes longues nuits où je revoie souvent des visages défilés dans un lit fumant de fièvre d'où je me lève en criant. Cette histoire a modifié ma vie longtemps je suis demeuré malade que ce soit à Paris ou à Heidelberg j'ai vécu vaincu le regard vers le sole prouvant le besoin de fumer, je marche en compagnie du mal qui me range en silence moi dont le destin a été imposé pour rien.

Aujourd'hui l'homme que je suis n'est plus le même, j'ai vécu pour rien jusqu'à entendre tuer mon frère de trois balles dans le corps.

Voilà l'héritage que me doit le pays où je suis né.